

Politique environnementale

2024

- "Aujourd'hui, la véritable performance d'une entreprise ne se mesure plus uniquement à la réalisation de ses objectifs financiers. Intégrer une approche responsable et durable à sa stratégie est une condition essentielle pour atteindre le succès. Esker investit de manière constante afin de préparer l'avenir et de garantir une croissance pérenne à l'entreprise. Notre politique d'innovation repose sur l'ouverture et le partage avec nos partenaires externes tels que les chaires de recherche, les écoles et les fournisseurs, dans le but d'anticiper les besoins de nos clients.

À travers son offre de dématérialisation des processus de gestion, Esker s'engage activement dans la lutte contre la déforestation et la réduction de l'usage du papier au sein des organisations. La problématique environnementale est également intégrée à l'ensemble de nos propres activités, de la gestion des consommations énergétiques de nos bureaux au recyclage des déchets de nos usines courriers.

Les analyses d'impact et les évaluations réglementaires environnementales menées dans le cadre de nos activités à Villeurbanne, ainsi que notre certification ISO 14001, nous ont permis d'acquérir une meilleure connaissance de notre performance environnementale. Cela nous a également aidés à élaborer un plan d'amélioration ambitieux en vue de construire un modèle de développement vertueux et durable."

Notre politique environnementale s'articule autour de deux grands axes principaux :

1. La maîtrise et la réduction de notre impact environnemental

- Diminution de notre consommation énergétique.
- Maîtrise de l'impact environnemental lié aux déplacements de nos collaborateurs.
- Sensibilisation et implication de nos collaborateurs dans notre démarche d'amélioration environnementale.
- Optimisation de nos bureaux et usines pour réduire leur empreinte écologique.
- Collaboration avec des fournisseurs et sous-traitants soucieux des enjeux environnementaux.
- Prise en compte de l'impact environnemental de nos produits et prestations dans une perspective globale dès leur conception.
- Engagement auprès d'organismes participant à la protection de l'environnement.

2. Le respect de la réglementation environnementale

- Tri des déchets et rationalisation de leur élimination.
- Suivi des déchets dangereux et non dangereux dans un registre dédié.
- Élimination des déchets par des sociétés spécialisées agréées.
- Suivi réglementaire rigoureux de nos installations électriques et de protection contre l'incendie.

En tant que Président du Directoire d'Esker, je m'engage à mettre en oeuvre les mesures nécessaires afin de soutenir cette politique pour la protection de l'environnement en général mais également pour, d'une part, réduire de manière continue notre impact environnemental et, d'autre part, respecter la réglementation environnementale qui nous est applicable.

Le 5 février 2024

Jean-Michel Bérard

Fondateur et Président du Directoire